

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mercredi, 1^{er} octobre, au Centre Récréatif de RDP situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**, les demandes de dérogations mineures suivantes :

10 660, boulevard Henri-Bourassa Est - Lot numéro 1 249 237 - District de La Pointe-aux-Prairies

- Permettre la construction d'un agrandissement ayant une hauteur maximale de 21 mètres, au lieu de 16 mètres, tel que prescrit à l'article 98 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

12 050, rue Notre-Dame Est - Lot numéro 1 092 973 - District de Pointe-aux-Trembles

- Permettre une localisation en cours avant de l'équipement mécanique plutôt que dans une autre cour, tel que prescrit à l'article 138 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 15 septembre 2025.

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Boisvert